



ACM

## AVIATION CIVILE DE MADAGASCAR

DECISION N° 368 ACM/DGE/DRG/DANA/ANS  
Portant homologation de la Cellule d'instruction des agents de la météorologie  
aéronautique de l'ASECNA (CELICA MET)

LE DIRECTEUR GENERAL D'AVIATION CIVILE DE MADAGASCAR,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi du 14 avril 1962 portant adhésion de Madagascar à la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu la Loi n°2012-011 du 13 août 2012, modifiée et complétée par la Loi n°2015-006 du 12 février 2015 portant Code malagasy de l'aviation civile ;
- Vu le Décret n°99-821 du 20 octobre 1999 modifié par le Décret n°2002-756 du 31 juillet 2002 et le Décret n°2002-1277 du 16 octobre 2002 fixant les statuts de l'Autorité de l'aviation civile (ACM) ;
- Vu le Décret n°2008-187 du 15 février 2008 modifié et complété par le Décret n°2013-710 du 17 septembre 2013 portant organisation de l'administration de l'aviation civile et fixant les attributions des structures qui la composent ;
- Vu le Décret n°2014-107 du 27 février 2014 abrogeant le décret 2012-193 du 01 février 2012 et portant nomination du Directeur Général de l'Aviation Civile de Madagascar (ACM) auprès du Ministère des Transports ;
- Vu le Décret n°2008-190 du 15 février 2008 portant réglementation de la navigation aérienne ;
- Vu l'Arrêté n°36827/2013 du 30 décembre 2013 fixant les modalités d'application du Décret n°2008-190 du 15 février 2008 portant réglementation de la navigation aérienne, du Décret n°2012-546 du 15 mai 2012 portant réglementation de la sécurité de l'exploitation des aéronefs et du Décret n°2013-027 du 15 janvier 2013 portant réglementation des aérodromes ;
- Vu la Décision n°448 DGE/DRG/ANS du 13 novembre 2014 portant amendement du Règlement Aéronautique de Madagascar relatif à l'Assistance météorologique à la navigation aérienne à Madagascar (RAM 7.02) ;
- Vu la Décision n°343 DGE/DRG/ANS du 08 novembre 2016 fixant les conditions de délivrance de la licence et qualifications des agents de la météorologie aéronautique.

**DECIDE :**

**Article premier: Objet**

La présente Décision porte sur l'homologation de la Cellule d'instruction des agents de la météorologie aéronautique (CELICA MET) de l'ASECNA sise à Ivato.

**Article 2: Attribution de la Cellule d'instruction des agents de la météorologie aéronautique**

La CELICA MET a pour attribution d'assurer la formation qualifiante des agents de la météorologie aéronautique de l'ASECNA.

### **Article 3: Exigences de la qualification des agents de la météorologie aéronautique**

Les agents de la météorologie aéronautique doivent s'assurer qu'ils ont reçu une formation appropriée en tant qu'instructeur, prévisionniste ou veilleur qualifié à la catégorie de base recherchée et doivent suivre les prescriptions fixées par l'Autorité de l'aviation civile.

### **Article 4: Formation qualifiante des agents de la météorologie aéronautique**

La formation qualifiante a pour but de :

- Faire acquérir aux personnels de la météorologie aéronautique les qualités requises pour assurer la fourniture des services de la météorologie aéronautique à partir de leur centre d'affectation ;
- Maintenir l'aptitude théorique et pratique des personnels de la météorologie aéronautique.

### **Article 5: Composition de la Cellule d'instruction des agents de la météorologie aéronautique**

Sous l'autorité du Chef Unité Qualification du personnel des services météorologique de l'ASECNA, la cellule d'instruction est composée :

- D'un instructeur responsable de la Cellule d'instruction ;
- D'un ou plusieurs instructeurs de la météorologie aéronautique sur site.

Le rôle des instructeurs et l'organisation de la formation sur site sont décrits dans le Manuel de l'instructeur.

La liste des instructeurs de la CELICA MET est annexée à la présente Décision.

### **Article 6: Délivrance de qualifications des agents de la météorologie aéronautique de la Cellule d'instruction (CELICA-MET)**

Une qualification est la capacité d'un agent de la météorologie aéronautique à assurer en toute responsabilité la fourniture de l'assistance météorologique à la navigation aérienne.

L'exercice des privilèges de la qualification des agents de la météorologie aéronautique de la CELICA-MET n'est autorisé à son titulaire qu'après l'obtention d'une attestation délivrée par l'Autorité de l'aviation civile, conformément aux dispositions de la Décision n°343 du 08 novembre 2016 susvisée.

L'Autorité de l'aviation civile donne l'agrément à la CELICA MET de l'ASECNA sous réserve que :

- Le manuel d'instructeur ;
- Les instructeurs qualifiés ;
- Le training syllabus ;
- Les équipements et la logistique afférant à la formation ;

sont approuvés par l'Autorité de l'aviation civile.

Sans préjudice des sanctions pénales prévues par la réglementation en vigueur, l'Autorité de l'aviation civile peut retirer l'homologation délivrée pour toute violation des dispositions de la réglementation en vigueur.

La CELICA-MET de l'Asecna peut assurer la formation qualifiante des agents de la météorologie aéronautique des autres organismes assurant les services de la navigation aérienne à Madagascar. Les modalités de réalisation de cette formation sont fixées de commun accord entre les deux parties, après approbation de l'Aviation de l'aviation civile.

Les modalités de délivrance d'une qualification des agents de la météorologie aéronautique de l'ASECNA sont décrites dans l'article 10 de la Décision n°343 susvisée du 08 novembre 2016.

### **Article 7: Dispositions finales**

La présente Décision prend effet dès sa signature et sera communiquée partout où besoin sera.

Antananarivo, le 18 OCT 2017

LE DIRECTEUR GENERAL,

  
ANDRIANALISOA James



*Le meilleur de nous-même pour la sécurité*

Annexe à la DECISION N° \_\_\_\_\_ ACM/DGE/DRG/DANA/ANS  
Portant homologation de la Cellule d'instruction des agents de la météorologie  
aéronautique de l'ASECNA (CELICA MET)

LISTE DES INSTRUCTEURS DE LA CELICA MET DE L'ASECNA

Structure	Nom et prénoms	Qualification
METEO	RAHARISOA Fidimanana	Testeur MET et instructeur MET
	RANJANAHARIVELO Rondronasolo	Instructeur MET
	RAKOTOARIVONY Soloarivelo	Instructeur MET
	RANDRIAMPARANY Solohery	Instructeur MET

*Le meilleur de nous-même pour la sécurité*